



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	38	9	2

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 23 mars 2012

**OBJET : 01-11 - PORT VAUBAN  
- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC  
PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL  
DES MANDATAIRES - EXERCICE 2010  
- COMPLEMENT D'INFORMATION -  
APPROBATION**

Le vendredi 23 mars 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 16/03/2012, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAOU, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

**978/12**

#### Procurations

M. Alain CHAUSSARD à M. Henri CHIALVA  
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI  
Mme Marina LONVIS à Mme Jacqueline BOUFFIER  
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO  
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN  
M. Jonathan GENSBURGER à M. Yves DAHAN  
M. Matthieu GILLI à M. Jean-Pierre GONZALEZ  
M. Bernard MONIER à M. Francis PERUGINI  
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

**Absents :** M. Serge AMAR, M. Alain BIGNONNEAU

Certifié exécutoire compte tenu de  
l'affichage en Mairie,  
Le **30/03/12**  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le **03 AVR. 2012**

Pour le Maire,

Par délégation du Maire,  
Ministre chargé des Affaires européennes,  
L'attaché principal,

**Anthony CLAVERIE**

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) :

Par délibération en date du 3 février 2012, le Conseil municipal s'est prononcé sur le rapport annuel des mandataires de la Société Anonyme d'Economie Mixte du port Vauban.

Au cours de cette même séance, et pour la même personne juridique, le rapport annuel du délégataire du service public portuaire a également été examiné.

Une confusion des deux rapports a été établie informatiquement, et, bien que l'information financière et comptable ainsi que les conditions de gestion soient énoncées à l'identique, il convient pour la bonne forme d'adosser à la présente délibération le rapport tel qu'établi par les mandataires, en rectification d'erreur matérielle.

Initiée par arrêté préfectoral du 28 août 1971, la concession du Port Vauban est gérée depuis le 30 décembre 1972 par la Société Anonyme d'Economie Mixte de gestion et d'exploitation du port Vauban créée à cet effet, conformément aux dispositions actuelles de l'article L.1521-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

La répartition du capital social, d'un montant de 38.444 €, divisé en 1373 actions détenues majoritairement à 58,34% par la Commune d'Antibes Juan-les-Pins (soit 801 actions) respecte très largement le seuil de détention des actionnaires privés qui ne peut être inférieur à 15% (Loi n° 2002-1 du 2 janvier 2002 art. 11).

572 actions sont nominativement détenues par des personnes de droit privé comme indiqué dans le rapport précité et dont la consultation demeure en tout temps possible au titre de la communication des actes administratifs.

La Ville est représentée au sein du Conseil d'Administration, qui comporte douze membres, par sept élus mandataires de notre Collectivité.

Le présent rapport a été établi pour l'année 2010 par les élus mandataires, qui ont été désignés lors de la séance du 28 mars 2008, et qui sont :

M. GONZALEZ – Premier Adjoint au Maire – Président du Conseil d'Administration
M. BIGNONNEAU – Conseiller Municipal – Vice Président du Conseil d'Administration
M. SEITHER – Adjoint au Maire
M. PERUGINI – Adjoint au Maire
Mme PUGNAIRE – Adjoint au Maire
Mme BOUFFIER – Adjoint au Maire
Mme LONVIS – Conseiller Municipal

Ces informations, à l'exception de la liste des actionnaires susceptible d'évoluer dans le temps et d'éventuel décès ou démission des mandataires, étaient déjà contenues dans le rapport examiné l'an dernier par le Conseil Municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L 1525-5 14<sup>ème</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration.

Commission(s) :

Il est précisé que les sept élus concernés désignés ci-avant, agissant comme mandataire de la Commune au sein de la Société Anonyme d'Economie Mixte de gestion et d'exploitation du port Vauban, peuvent prendre part au vote dans la mesure où l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales dispose qu'ils ne sont pas considérés comme étant juridiquement intéressés à l'affaire, objet de la présente délibération.

Sur le fond, il est à réaffirmer que la situation économique de la Société Anonyme d'Economie Mixte de gestion et d'exploitation du port Vauban est saine, son exploitation est stable dans le temps et sa situation financière est solide.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

APRES que MM. GONZALEZ, SEITHER, PERUGINI, Mmes PUGNAIRE, BOUFFIER et LONVIS, mandataires présents ou représentés, ont fait part de leur intention de ne pas prendre part au vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL

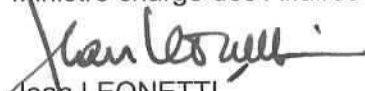
A la majorité par 33 voix POUR sur 41 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY et 3 abstentions : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE)

- **APPROUVE** le rapport des mandataires de la Société Anonyme d'Economie Mixte de gestion et d'exploitation du port Vauban relatif à l'exercice 2010.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,  
Ministre chargé des Affaires européennes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** DCM N.01-11 - PORT VAUBAN - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DES MANDATAIRES - EXERCICE 2010 - COMPLEMENT D-INFORMATION - APPROBATION -

**Date de transmission de l'acte :** 03/04/2012

**Date de réception de l'accusé de réception :** 03/04/2012

**Numéro de l'acte :** DCM978-12 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20120323-DCM978-12-DE

**Date de décision :** 23/03/2012

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.2. Délégation de service public